

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

DU 18 novembre 2019

Présents :

- M. HIRIGOYEN –Maire de Mouguerre-
- M. CARRERE-GEE –Directeur de l'école-
- Mmes LAYAN, HIRIGOYEN, WYSS, COUSTOURRET, FORDIN, HERVOUËT–Enseignantes, MM. FONTAN MARGUIRAUT–Enseignants-
- Mme BERARD -Psychologue Scolaire au RASED Nive-Adour-
- M. JAMMET –Rééducateur au RASED Nive-Adour-
- Mmes THICOÏPE, HARISPE, ELISSALDE, DESRAME, LAMAGDELAINE, URRUTY, LEFETZ, MARTINEZ, MM CHALVET, DELGADO, BONNAN -Parents d'élève-

Excusés :

- M. CAPDEPONT -Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription d'Anglet-
- Mme HIRIGOYEN –Adjointe aux affaires scolaires-
- Mmes DUPUIS, BOUCHET, URCELAYETA, DAVANT, OLCOMENDY, GRAUBY –Enseignantes-
- Mme HOLLINGSWORTH, DIAZ, MM. DUFOUR, MENTA –Parents d'Elèves-

Rappel de l'ordre du jour :

1. Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole
2. Effectifs 2019-2020 et point sur la rentrée scolaire
3. Présentation du RASED Nive-Adour
4. Points sur les équipements et travaux en cours et prévus
5. Point sur les évaluations nationales CP et CE1
6. Vote du nouveau règlement intérieur de l'école
7. Projets pédagogiques (Erasmus, « Langues en scène », sorties scolaires et classes de découverte prévus)
8. Loto et fête scolaire

1- Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole (Décret N°90-788 du 06/09/1990, articles 17 et 18) :

Le Conseil d'Ecole se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande du Directeur de l'Ecole, du Maire ou de la moitié des membres titulaires. Le directeur peut faire intervenir toute personne qualifiée pour aborder un point particulier de l'ordre du jour. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre souhaite le bulletin secret. Il ne concerne que les membres ayant une voix délibérative.

Le règlement intérieur du Conseil d'Ecole est adopté à l'unanimité (21 voix au total).

2- Effectifs de l'école 2019-2020 à la rentrée de janvier 2020 :

A la rentrée scolaire de septembre, 262 enfants sont présents. **4 TPS** se rajouteront au 06/01/2020 ainsi que 2 MS portant le total à 268 élèves.

Rappel : l'accueil d'élèves TPS n'est pas obligatoire car l'école de Mouguerre Bourg n'est pas située en Zone d'Education Prioritaire. Pour l'Inspection Académique, ce choix relève de la responsabilité de l'école donc ces enfants ne sont pas officiellement comptabilisés dans les effectifs ; aussi pour l'administration, il y aura bien **264 élèves inscrits en Janvier 2020 et non 268**.

1) Section bilingue (à mi-temps) :

- Classes de **Mme Urcelayeta** : 1 groupe PS/GS (27 élèves) et 1 groupe PS/MS (27 élèves + 2 élèves de MS à partir de janvier 2020)
- Classes de **Mme Olçomendy et M. Marguiraut** : CE2/CM1/CM2 (21 élèves) et CP/CE1 (18 élèves)

Total : 95 élèves

Les TPS seront en section unilingue et feront le choix de la section unilingue ou bilingue à partir de la PS.

2) Section unilingue :

- Classes de **Mme Dupuis** (3/4 temps) et **M. Fontan** (1/4 temps) : TPS (à partir de janvier 2020)/PS/MS unilingues et bilingues à mi-temps (25 élèves) ; TPS/PS/MS unilingues à mi-temps (18 élèves).
- Classe de **Mme Hervouët** : TPS (à partir de janvier 2020)/PS/MS/GS unilingues à mi-temps (22 élèves) ; TPS/PS/MS unilingues et bilingues à mi-temps (22 élèves).
- Classes de **Mme Wyss** : PS/MS bilingues à mi-temps (24 + 2 élèves de MS à partir de janvier 2020) ; PS/GS bilingues à mi-temps (23 élèves)
- Classe de **Mme Bouchet** : GS unilingues à mi-temps (19 élèves).
- Classe de **Mme Coustouret** : GS/CP unilingues et bilingues à mi-temps (19 élèves)
- Classes de **Mme Layan** : CP unilingues (26 élèves)
- Classes de **Mme Fordin** (3/4 temps) et **M. Fontan** (1/4 temps) : CE1 bilingues et CE2 unilingues à mi-temps (24 élèves) ; CE2 unilingues et bilingues à mi-temps (31 élèves).
- Classes de **Mme Davant** : CE1 unilingues et bilingues à mi-temps (27 élèves) ; CE1 unilingues à mi-temps (22 élèves).
- Classe de **Mme Hirigoyen** : CM1 unilingues à mi-temps (24 élèves) ; CM1 unilingues et bilingues à mi-temps (31 élèves).
- Classe de **M. Carrère-Gée et Mme Coustouret** : CM1-CM2 unilingues à mi-temps (27 élèves) ; CM1-CM2 unilingues et bilingues à mi-temps (29 élèves).

1 enfant de CP et 1 enfant de GS bénéficient de l'accompagnement d'une AESH.

Total : 173 élèves

3- Le RASED Nive-Adour :

RASED Nive-Adour :

Le RASED signifie **Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés** ; il doit couvrir tout le territoire du secteur du collège Aturri (Lahonce, Urçuit, Villefranque, St-Pierre d'Irube, Mouguerre) et la commune d'Urt. Le but est de proposer des activités décrochées, de détour, comme le jeu où l'enfant sera en réussite et les transférer ensuite aux apprentissages. L'an passé, **31 élèves** de l'école

ont été pris en charge.

Les difficultés sont d'ordre scolaire ou psychique ; bien que l'apprentissage soit adapté, si cela n'est pas suffisant on peut solliciter le RASED pour remédier à ces difficultés en remplissant un formulaire de demande d'aide.

Les interventions de **M. Jammet** sont à dominante rééducative pour les enfants qui s'adaptent mal aux exigences scolaires (ex manque de maturité, de confiance, peur de l'échec...). Le but est de restaurer le rapport entre les contenus de l'école et l'attitude de l'enfant. Il intervient dans tous les cas à la demande de l'enseignant et/ou des familles. Les membres du RASED font une analyse en synthèse suite à la présentation des cas par les enseignants et peuvent venir en observation pendant la classe afin d'analyser le comportement de l'enfant pour décider d'un suivi ou non.

Mme Bérard, psychologue scolaire travaille à la demande des familles ; l'accord des parents est nécessaire et reste un préalable à toute intervention. Elle intervient aussi sur les propositions d'orientation en SEGPA ou dans un dossier de situation de handicap chez l'enfant. Son champ d'action concerne surtout des souffrances psychiques de l'enfant alors que pour M. Jammet, il s'agit de difficultés d'apprentissage auxquelles sont confrontés les enfants.

4- Points sur les équipements et travaux en cours et prévus :

- Durant les vacances de Toussaint, 1 deuxième but multisport a été installé dans la cour de récréation.
- Des stores occultants et anti-chaueur ont été posés dans la classe de CP de Mme Layan et donnent entière satisfaction. Les autres classes du bâtiment en seront équipées progressivement.
- La municipalité poursuit la mise aux normes PMR des espaces et des locaux (cheminements, sanitaires, élargissement des portes, signalétique spécifique...)
- Un panneau avec le nom de l'école en français et en basque sera apposé à l'entrée de l'école avec la mention EUROSCOL, nouveau label reçu pour les années 2019-2022.
- L'équipe enseignante souhaiterait : un tableau blanc triptyque dans la classe de basque (Z1E1), un meuble de rangement bas dans la classe de Mme Layan (Z1E6), un surmeuble dans la classe de Mme Wyss (Z2M13) et...un évier avec petit point d'eau chaude dans la salle des professeurs.

4 Bis- Question diverse de la Municipalité : récapitulatif des moyens alloués aux écoles :

M. le Maire rappelle les engagements de la commune concernant les écoles primaires :

- Subvention de **56 euros** par élève pour les projets et sorties et **59,50 euros** pour les fournitures scolaires (soit plus de 30.000 euros pour notre école).
- Nombreux bus mis à disposition qui permettent aux enfants de se rendre à la piscine à la patinoire ainsi qu'à tous les spectacles culturels et aux sorties.
- Présence d'un personnel ATSEM dans chaque classe de Maternelle.
- Mise à disposition du complexe Hantz Ondoan à la demande.
- Investissement financier complémentaire pour l'équipement numérique des classes (tablettes Ipad, ordinateurs, vidéoprojecteurs...)
- Mise à disposition de photocopieurs laser couleur et du papier à disposition de l'équipe pédagogique.
- Aide comptable et financière pour le projet Erasmus.

- Repas de cantine élaborés sur place avec une vraie volonté bio et locale à un prix très raisonnable.

- Accueil périscolaire avec une équipe professionnelle qui encadre et propose un projet pédagogique matin, midi, et soir avec une présence à table à la cantine des personnels ATSEM et des animateurs.

- En partenariat avec la Communauté de Communes : présence d'une intervenante musique et d'un intervenant sport, activité « voile » pour les CM2, mise à disposition des bus pour les sorties à la piscine d'Ustaritz et au stade nautique de Lahonce.

Le Directeur remercie la Municipalité pour son soutien et son engagement fort en faveur de l'école. A noter qu'une réflexion est en cours au sujet de la construction d'une nouvelle piscine financée par l'agglomération Pays-Basque. Les élus du pôle Nive-Adour souhaiteraient qu'elle soit construite sur ce même territoire.

Intervenants extérieurs : Suite au départ à la retraite de **Pierre Philippe**, éducateur sportif, une nouvelle éducatrice a été recrutée par l'Agglomération Pays-Basque : **Audrey Monchecourt**. Lauréate du concours d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et titulaire du Brevet d'État de natation, elle intervient auprès des écoles primaires de Mouguerre, St-Pierre-d'Irube, Villefranque et Urt. Nous lui souhaitons la bienvenue. En fin d'année 2020, **Gilles Seguin**, autre éducateur sportif prendra également sa retraite. M. le Maire et l'équipe enseignante espèrent que l'activité « voile » pourra toujours se poursuivre pour les élèves de CM2.

De même, l'intervenante de musique **Fanny Lehmann**, des Centres Musicaux Ruraux, poursuit ses interventions auprès de toutes les classes de l'école et travaillera cette année sur le thème des « musiques et danses du monde » et de « la fraternité » en lien avec le projet Erasmus.

5- Point sur les évaluations nationales CP et CE1:

Les évaluations nationales de CP et de CE1 ont été passées en début d'année scolaire en français et mathématiques. Les CP auront une nouvelle évaluation en janvier 2020.

Les **résultats globaux sont bons** exceptés certains points dans la reconnaissance de phonèmes au début et à la fin d'un mot en français et quelques items en mathématiques (positionner un nombre sur une ligne non graduée, schématiser un problème, résoudre un problème...).

Les parents qui le souhaitaient ont été reçus individuellement pour une restitution de ces évaluations.

6- Nouveau règlement intérieur :

L'Inspecteur a souhaité que les règlements intérieurs des écoles de la circonscription soient harmonisés. Ces règlements sont basés sur le règlement type départemental. **Un livret de 12 pages** a été élaboré et a été actualisé au regard de la nouvelle loi dite de « L'École de la confiance » qui institue **l'obligation d'instruction dès l'âge de 3 ans**. Il a été voté à l'unanimité des membres et sera communiqué aux familles pour signature valant engagement à le respecter, dans une perspective de coéducation. Ce règlement s'adresse à l'ensemble des usagers de l'école : parents, enseignants, élèves, intervenants...

Il est donc en vigueur jusqu'au 1^{er} Conseil d'École de l'année scolaire 2020-2021, soit jusqu'en novembre 2020.

6 Bis- Question diverse du Comité de Parents : « étude de la faisabilité d'une mise en place d'une étude le soir en parallèle du temps d'accueil périscolaire ou en son sein » :

M. le Maire évoque le dispositif mis en place à St-Pierre-d'Irube : tous les enfants ont un temps d'étude surveillée de 16h45 à 17h30. A Mouguerre, on ne pourra pas prévoir d'animateurs supplémentaires pour encadrer ce dispositif. Actuellement, **55 élèves fréquentent l'accueil périscolaire**. Pour des questions de sécurité, les enfants devront rester dans les locaux de l'accueil et ne pas être répartis dans une ou plusieurs salles de classe. En conséquence, si une étude surveillée (et non pas une étude dirigée) est mise en place, elle ne pourra se faire que **dans une des salles de l'accueil périscolaire**. **Un sondage va être proposé aux familles des 55 élèves** pour affiner les besoins avant de prévoir la mise en place d'un tel dispositif.

7- Projets pédagogiques (Erasmus, « Langues en scène », sorties scolaires et classes de découverte) prévus :

Projet Erasmus + « Share'itage » : Le projet se poursuit tout au long de cette année scolaire. Les 10 derniers élèves de CM2 ont participé à la **mobilité à Syracuse (Sicile) du 05 au 12 octobre** derniers. Différentes actions seront organisées durant l'année (recueil de recettes traditionnelles, photos-vidéos des jeux traditionnels, envoi de masques de Carnaval, travail sur la mythologie, apprentissage de danses du patrimoine de chaque partenaire...)

Du 12 au 19 mai 2020, notre école accueillera l'ensemble des partenaires (une trentaine d'enfants et 9 adultes) pour la **dernière mobilité** et la clôture du projet. Une cérémonie institutionnelle sera organisée le **jeudi 14 mai** en fin d'après-midi en présence de diverses autorités et une grande fête aura lieu le **samedi 16 mai** en soirée à la salle Haitz Ondoan. Les parents seront sollicités, à cette occasion, pour la restauration et l'animation de la soirée. Le budget restant de 7000 euros devrait pouvoir permettre de couvrir les principaux frais (bus de 69 places pendant 6 jours, restauration, prestataires...). Les délégations seront logées à l'Auberge de Jeunesse Internationale de Biarritz.

Projet Erasmus 2020-2022 : l'équipe pédagogique souhaite poursuivre son engagement en faveur des projets Erasmus. Les quatre partenaires de Sicile, de Guadeloupe, de Fuerteventura et de Mouguerre souhaitent s'engager pour les années 2020-2022 sur un projet autour de la thématique de la « **protection de l'environnement et du développement durable** ». Un cinquième partenaire irlandais pourrait rejoindre le groupe. Le dossier de candidature sera à déposer pour le 24 mars 2020.

Nous remercions une nouvelle fois la Mairie pour avoir mis en place une régie municipale afin de gérer les fonds européens versés et pour le partenariat établi avec le pôle financier communal.

Label Euroscol : l'école a obtenu le label **Euroscol** pour les années 2019-2022. Ce label national récompense les établissements qui mettent en place des projets ouverts à l'international, à l'Europe et aux langues vivantes.

Projet des enfants bilingues : la classe bilingue de CE2-CM1-CM2 souhaite mettre en place une **correspondance scolaire** avec une classe du Pays-Basque Sud qui pourrait déboucher aussi sur une rencontre en fin d'année. En outre, un **court séjour au Château de Libarrenx (Soule)** est à l'étude avec des ateliers en langue basque.

Projet « Langues en scène » : les élèves de CP, CE1 et CE2 participeront de janvier à juin 2020, 1 heure par semaine le mardi, à des séances de **théâtre en anglais**. Un comédien québécois travaillera avec eux autour du « Magicien d'Oz ». Une représentation est prévue lors de la fête scolaire fin juin pour ces élèves de Cycle 2.

Piscine : les élèves de **CP**, de **CE1** et de **CE2** bénéficieront **de 11 séances** :

Du 09/09 au 06/12 : **CP** (le lundi après-midi)

Du 09/12 au 20/03 : **CE2** (le vendredi après-midi)

Du 23/03 au 26/06 : **CE1** (le lundi après-midi)

3 parents de l'école ont obtenu « **l'agrément piscine** » pour encadrer les enfants dans l'eau.

Sorties scolaires :

Cycle 1 :

- Participation à l'opération « **Maternelle et Cinéma** », 2 films à voir dans l'année à l'Atalante.
- 2 sorties automnales annulées au Lac Marion à cause des intempéries.
- Le 22/11 : spectacle de **marionnettes** organisé par MAIF-Prévention sur le thème de la sécurité domestique.
- **Concerts** à Bayonne au 2^{ème} trimestre (Orchestre Bayonne Côte Basque)

Cycle 2 :

- Projet de **théâtre en langue anglaise** avec l'association « Langues en scène » (voir ci-dessus).
- Participation à l'opération « **Ecole et Cinéma** », 3 films à voir dans l'année à l'Atalante.

Cycle 3 :

- Participation à l'opération « **Ecole et Cinéma** », 3 films à voir dans l'année à l'Atalante.
- Visites d'expositions à la **Villa Beatrix Enea** d'Anglet et au **Musée Basque** de Bayonne.
- Participation à des ateliers lors de l'exposition **Lurrama**.

8- LOTO et fête scolaire :

- Le traditionnel **LOTO** organisé par l'Association des Parents d'Elèves APE aura lieu le **samedi 21 mars 2020**. En première partie, les élèves interpréteront quelques chants en collaboration avec l'intervenante musicale.
- **La fête scolaire** aura lieu le **samedi 27 juin 2020**. A cette occasion, **les élèves de Cycles 2** se produiront sur scène dans le cadre de la représentation théâtrale du **Magicien d'Oz en langue anglaise** (voir ci-dessus). Les élèves de Maternelle et de Cycle 3 feront des danses du monde. Les modalités festives seront déterminées ultérieurement (apéritif, repas, kermesse éventuelle...)

L'Association des Parents d'Elèves APE participe également aux financements des sorties et projets scolaires grâce à l'argent récolté au cours des différentes manifestations pendant l'année (**11000 € versés à l'école cette année !!**).

Qu'elle en soit vivement remerciée !

- Quelques dates à noter :
 - **Loto-Spectacle de l'Ecole : samedi 21 mars 2020**
 - **2^{ème} Conseil d'Ecole : lundi 16 mars 2020 de 18h30 à 20h30**
 - **3^{ème} Conseil d'Ecole : lundi 29 juin 2020 de 18h30 à 20h30**
 - **Accueil des délégations ERASMUS : 12 au 19 mai 2020**
 - **Fête scolaire : samedi 27 juin 2020**

N'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h45.

Le Directeur,



Ecole Publique du Bourg
303, av. de la Croix de Mouguerre
64990 MOUGUERRE
Tél. 05 59 31 83 86
mouguerreboug@gmail.com

Laurent CARRERE-GEE

Les secrétaires de séance,



Eki MARGUIRAUT – Sabine THICOÏPE